



CGT FINANCES PUBLIQUES DISI PAYS DU CENTRE

ESI Clermont Guichard
ESI Clermont Parlette
ESI Limoges
ESI Nevers

1) Compte-rendu de l'entrevue du 11 mars 2013 avec le chef de cabinet du Ministre des Finances, Mr Maitrot.

Lundi 11 mars, le ministre des Finances Mr Moscovici et le Directeur Générale des Finances Publiques Mr Bezard ont visité les services de Chorus à la Direction Départementale des Finances Publiques à Clermont-Fd. Nous n'avons pas pu rencontrer notre Directeur Général car sa venue à Clermont-Ferrand était classée « ministérielle ».

Donc c'est Mr Maitrot, chef de cabinet du ministre, qui nous a reçus.

L'ensemble des organisations syndicales de la DRFIP63 et de la DISI Pays du Centre était représenté : CGT, Solidaires, FO et CFDT.

Mr Maitrot était accompagné par Mr Jouffret pour la DRFIP et Mr Garcia pour la DISI.

Mr Moscovici n'ayant pas le temps de nous recevoir, il a chargé son chef de cabinet de prendre nos « doléances ».

Comme notre interlocuteur était au niveau ministériel et qu'il n'avait que 45 minutes à nous consacrer, la section CGT DISI a fait le choix d'aborder pour l'essentiel des revendications en lien avec l'informatique de la DGFIP.

Nous avons laissé nos camarades CGT DRFIP aborder, entre autres, des sujets comme les conditions de travail, la fraude, l'évolution des missions de la filière gestion publique et filière fiscale,...

Résumé de l'intervention de la CGT-DISI :

Nous lui avons exposé notre revendication centrale, à savoir l'arrêt de toutes les suppressions de postes et de toutes les restructurations.

Pour les DISI, cela se traduit par le maintien de tous les ESI, avec le respect de l'engagement pris par la DGFIP lors de la mise en place des DISI de ne pas supprimer les « doublons » immobiliers.

C'est le cas d'une résidence comme la notre qui comporte 2 établissements informatiques avec l'ex-Département Informatique du Trésor et l'ex-Centre de Services Informatiques des impôts .

Cela signifie aussi le maintien de tous les emplois dans les différentes structures constituant les DISI et plus généralement la sphère informatique de la DGFIP.

En effet, la CGT est pour une informatique DGFIP de plein exercice et de pleine compétence. Cela suppose la réinternalisation des tâches précédemment confiées au privé, réinternalisation à laquelle s'était engagée la DGFIP.

Donc il n'y a pas de personnel en trop, il en manquerait même si toutes les tâches étaient accomplies par les services informatiques de la DGFIP.

Pour exemple, le développement et la maintenance des applications.

Parce que nous défendons une informatique DGFIP de plein exercice et de pleine compétence, la CGT Finances Publiques est résolument opposée à tout statut interministériel des informaticiens initié par la Direction interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication (DiSIC) mais pour le maintien des statuts particuliers des corps de la DGFIP, la reconnaissance de la qualification informatique s'effectuant par la prime TAI (Traitement Automatisé de l'Information) prévue par les décrets de 1971.

La CGT DISI a fini sa courte intervention en interpellant le chef de cabinet sur le réseau de l'action sociale au sein du Ministère qui voit ses moyens humains et financiers diminués alors que le besoin grandit !

Pour continuer à faire face aux nécessités, l'action sociale doit être au plus près des agents.

Ce point est très important au regard des dégradations des conditions de vie que subissent les agents, conséquences de la politique menée depuis plusieurs années..

Nous lui avons demandé de remédier à cette situation qui devient alarmante.

En conclusion, nous lui avons signifié que nous attendions ses réponses sur tous les points soulevés.

Mais nous sommes restés sur notre « faim » car il n'avait rien à nous dire.

Comme il nous l'avait expliqué en préambule, il n'était là que pour prendre note et transmettre au ministre.

Après les interventions de l'ensemble des organisations syndicales, Mr Maitrot s'est étonné du rapport très négatif fait sur les conditions de vie au travail.

Il a demandé si depuis la fusion impôts-trésor, il n'y avait pas au moins un domaine de positif.

La réponse a été unanime : NON.

Au regard des situations catastrophiques dans les services des DRFIP et DDFIP, la CGT DISI a insisté sur l'importance de garder une informatique DGFIP donc surtout pas une informatique gérée par un service interministériel ou par une entreprise privée.

Pour les services informatiques, seule la CGT Finances Publiques DISI Pays du Centre est intervenue.

2) Explications pour comprendre les dangers de la mise en place de la DiSIC.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une Direction interministérielle dont la vocation est de « *mutualiser* » les services informatiques des administrations de l'État. Son dirigeant, Mr FILIPPINI, avait déclaré en 2011 : « *60 à 70 % des applications de l'État pourraient être mutualisées* ».

Cela a le mérite d'être clair : au nom de la « mutualisation », d'immenses restructurations sont en cours, avec un seul objectif : la suppression de centaines de milliers d'emplois de fonctionnaires et certainement de juteux contrats à la clef pour les sociétés privées.

Déjà certaines missions appelées « missions transverses », comme les services des pensions, de la paie... ont fait l'objet de restructurations interministérielles.

Parmi les « missions transverses », on compte aussi les services informatiques. Donc si une telle logique devait l'emporter, ces services « interministériels » seraient placés sous la coupe des Préfets !

L'informatique de la DGFIP, de par son rôle particulier, est située au cœur des missions ; ce n'est pas une mission périphérique et elle n'est pas à vendre au plus offrant.